

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
 et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire*
 BP3 49170 LA POSSONNIERE

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 FEVRIER 2017 à La POSSONNIERE

Suite à la convocation parue dans la presse (Infolocale) et envoyée à chaque adhérent par la Cordée, l'Assemblée Générale (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 11 février à La Possonnière salle du théâtre sous la présidence de Monsieur Yannick MALLET, assisté de Messieurs Yves CAYEUX, vice président, Michel VEAUX, secrétaire, Jacques MEUNIER et Dominique GOURIER, tous les deux trésoriers adjoints et des autres administrateurs Messieurs Auguste BARRAULT, Jacques ROBIN, chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels se sont adjoints Monsieur Dominique PASQUIER, garde particulier et Jacques LUCAS

Messieurs Raymond PERARD, ancien président et Paul DESGRANGES, ancien secrétaire ont apportés leurs aides pour la réussite de cette assemblée.

Plusieurs invités étaient présents aux cotés du Président, notamment : Monsieur Hubert TUFFREAU, ancien président de la Fédération de pêche du Maine et Loire, Monsieur Gilles CHOSSON, président de la FN ADAPAEF et président de l'ADAPAEF de la Loire Atlantique, de Messieurs BISSON Raymond et Monsieur Michel BROUSSET de l'ADAPAEF PMA 85, de Monsieur Jacques BIRGANT du comité pour la Loire demain, de Monsieur André MARCHAND, conseiller départemental, de Monsieur DEPARIS de la Direction Départementale du Territoire (DDT 49) de Monsieur Raphaël WURSTER, président de la Brème Chalonnaise .

Messieurs Giovanni MARINO et Yves GERGOUIN (ADAPAEF du 44) spécialistes du lancer de l'épervier étaient avec nous

Messieurs Marc FERRARI et Maurice ADRION du conseil d'administration étaient absents mais excusés.

L'émargement des membres présents de l'ADAPAEF PMA 49 a permis d'annoncer que l'AG a rassemblé **60** adhérents (49 sur le domaine de l'état et 11 sur le domaine transféré).

I – L'ACCUEIL DES INVITES

Le président Yannick MALLET accueille les invités; Il présente les excuses de plusieurs invités empêchés : Madame Stella DUPONT maire de Chalennes et conseillère régionale, Monsieur Jacques GENEVOIS, maire de la Possonnière, Monsieur Jean-Paul SOUTIF, président de la Fédération de pêche 49, Monsieur Pascal NORMANT, chef du service SEET à la DDT, Monsieur MAILLARD de la DDT, et Monsieur Maurice LEBEAU président d'honneur de la Maille d'Anjou.

Le président Yannick MALLET demande une minute de silence suite au décès de Monsieur Francis DELAUNAY qui a été garde particulier de l'ADAPAEF de Maine-et-Loire pendant de nombreuses années et aux décès de plusieurs membres de la Maille d'Anjou.

II –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

A la demande du président, Monsieur Michel VEAUX, secrétaire, donne lecture des principaux passages du procès verbal de la dernière AG du 5 décembre 2015 à St HILAIRE ST FLORENT dans les locaux de BOUVET-LADUBAY qui avait rassemblée 60 membres de l'association et approuvé les rapports d'activité, financier et moral, ainsi que le montant de la cotisation à 89 €.

Aucune demande de modification n'ayant été faite, le procès verbal de l'AG du 05 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

III – LE RAPPORT D’ACTIVITE DE L’ANNEE 2016:

Le président Yannick MALLET souligne son activité au niveau national :

- déplacements à la FN ADAPAEF pour l’assemblée générale à Avignon accompagné de messieurs PERARD et PASQUIER
- Monsieur Gilles CHOSSON président de la FN ADAPAEF prend la parole et explique le rôle de la FN ADAPAEF au sien de la fédération nationale de pêche

Il poursuit avec l’actualité départementale en rappelant que la gestion des cartes relevant du conseil départemental ce fait par internet : depuis le 1^{er} janvier 2012 Yves CAYEUX délivre les cartes internet pour le compte du Conseil Départemental 49. A partir de cette année(2017) il délivre cartes et licences internet pour le C.D 49 Il sera aidé dans cette tâche par Jacques MEUNIER puisse que les cartes du domaine de l’état se font maintenant par internet, donc beaucoup de travail de saisie informatique.

De nouvelles modalités de déclaration de captures ont été mises en place pour permettre de faire une étude de l’évolution des populations piscicoles sur le domaine public fluvial concédé au Conseil départemental de Maine-et-Loire (convention pour le relevé des captures de l’anguille par rivière et par lot sans être nominative)

Une tentative est faite avec la DDT pour qu’une convention, identique à celle du conseil départemental, se mette en place. Monsieur DEPARIS nous a démontré tous les avantages que nous pourrions en retirer chacun de notre côté (retour de donnée pour les pêcheurs, pression de pêche par secteur et par rivière)

Malheureusement La Maille d’Anjou, le Conseil départemental, Le préfet de Maine et Loire, l’agence française de la biodiversité (ex ONEMA) ont des vues divergentes pour le traitement des fiches collectées (prix du traitement, confidentialité)

Notre président a participé à 9 réunions du conseil d’administration de la fédération de pêche à BRISSAC, 8 commissions et à 2 assemblées générales.

Notre vice-président Yves CAYEUX par 2 fois a remplacé Monsieur MALLET.

Dominique PASQUIER, Yannick MALLET et Michel ont aidé la fédération 49 lors de leurs opérations de pêche d’étang (Michel VEAUX 1 fois, Dominique PASQUIER et Yannick MALLET 3 fois)

Les gardes particuliers, Monsieur Francis DELAUNAY (une partie de l’année) et Monsieur Dominique PASQUIER ont assumé cette fonction en 2016 pour la Maille d’Anjou, réalisant à eux deux près de 40 tournées soit plus de 2000 km.

Suite au décès de Monsieur Francis DELAUNAY il lance à l’assemblée un appel à candidature pour occuper cette fonction. **Plusieurs personnes se sont manifestées après l’assemblée auprès de lui et de notre garde particulier pour avoir plus de renseignements à ce sujet.**

L’activité alevinage

Pas d’alevinage en 2016 .Vu les crues de juin toute cette opération aurai été réduite à néant.

La proposition de placer les mêmes sommes pour aider la fédération de pêche dans des opérations de réfection de frayères ou de nettoyage nous semble plus judicieuse. Voté à l’unanimité par l’assemblée

Les activités statutaires de la Maille d’Anjou ont concerné :

- trois conseils d’administration (09 janvier, 23 avril et 22 octobre),
- six réunions du bureau (04 février, 3 mars, 02 juin, 8 septembre, 03 novembre et 8 décembre),
- une AG à ST Hilaire ST Florent (05 décembre 2015).

- de plus la Maille d'Anjou a été représentée à l'assemblée générale de la FNADAPAEF a Avignon.

Au niveau départemental, le Président Yannick MALLET et le vice-président Yves CAYEUX, administrateur de la fédération de pêche 49, ont été concernés par :

- 2 assemblées générales, un CA par mois,
- 9 réunions du conseil d'administration
- 8 commissions internes de la Fédération départementale de pêche : travaux, finances, réglementation, pisciculture, Centre de Brissac, etc.,
- De plus, nous avons participés à 3 pêches d'étang de la fédération (Yannick Mallet, Yves Cayeux et pour la première fois Michel VEAUX)

La Maille d'Anjou a demandé à la DDT une clarification sur la réglementation concernant l'utilisation de l'ancrau.

Toujours un certain flou sur la dimension des mailles (divergence entre liste des engins utilisés et carte de la DDT)

- Modifications des limites des lots sur le domaine public et transféré pour avoir plus de clarté sur ces limites (ouvrage d'art, ligne haute tension ou construction à la place de point kilométrique peu visible)
- Sur le lot L6 de La Loire la limite aval changera lors de la fin du bail du pêcheur professionnel en activité pour devenir la limite géographique des 2 départements concernés.

Un dossier **de demande de réduction du prix des licences** a été préparé par Paul DESGRANGES suite à la réduction du nombre d'engins utilisables et au temps de pêche accordé :

- La réduction du prix des licences sur le domaine public a été accordée mais non sur le domaine transféré
- La pêche banale sur tout le territoire français est accordée pour les membres de l'ADAPAEF.

L'activité de promotion a été limitée en 2015

La Maille d'Anjou n'a participé qu'à une manifestation à la fête Blaison Gohier le 2 août.

Le nombre de nos adhérents, membres actifs, continue à diminuer:

Perte licenciés 2014-2015 = 35

Perte licenciés 2015-2016 = 43

Voici un tableau récapitulatif de nos effectifs : domaine public et transféré confondu

Année	Petite Pêche	Particulière	TOTAUX
2014	285	127	412
2015	263	114	377
2016	234	100	334

Une enquête a été faite auprès de 72 pêcheurs n'ayant pas repris leur licence en 2015 par Paul DESGRANGES.

Les principales raisons invoquées sont l'âge des pêcheurs, le manque de poissons, la restriction de la durée de pêche et la limitation du nombre d'engins utilisables.

IV - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2016 ET LES COTISATIONS 2017

Les comptes 2016, du 1 novembre 2015 au 31 décembre 2016, donc sur 14 mois, préparés par Monsieur Maurice ADRION, notre trésorier, avant son départ, sont présentés par Dominique GOURIER

- **Le résultat des produits se monte à 45 531,64€** (vente cartes, repas réunion et conseil d'administration, vente gilets de sauvetage)
- **Le résultat des charges s'élève à 48 017,17€**
- Nous avons donc un résultat négatif pour la période de 14 mois de :

-2 485,53€

Les commissaires aux comptes, Messieurs Dominique PASQUIER et Bernard BARRON, après vérification des papiers fournis par le trésorier, valident les comptes.

Les adhérents présents n'ont émis aucune réserve et votent le rapport financier à l'unanimité.

La bonne santé financière de La Maille d'Anjou est toutefois avérée puisque la consultation des comptes laisse apparaître un solde cumulé de 28 685,08€ réparti de la façon suivante :

Créances fédé 49 :	1 000,00€
Compte Crédit Mutuel :	1571,67€
Livret Crédit Mutuel :	26 110,91€
Caisse (liquide) :	2,50€

Nous avons deux dettes à régler auprès de la fédé 49 et de l'agence de l'eau qui se règle à N+1 pour un total de 5 799,20€

Les propositions du Conseil d'administration pour 2017 :

- **La cotisation 2016 pour les détenteurs de carte de la Maille d'Anjou : 89 €** (89 € en 2015, 86 € en 2014 ; 84€ en 2013 ; 79 € en 2012 ; 77 € en 2011 et 74,80 € en 2010).
- En 2017 elle sera de 90€, elle se décompose de la façon suivante :
 - CPMA 25,00€
 - RMA 8,80€
 - Fédé départementale 29,90€
 - FN ADAPAEF 11,00€
 - Maille d'Anjou 15,30€

- **Cotisation bienfaiteur à 10 €**

VI – ELECTION Du nouveau trésorier suite à la demande de Monsieur Maurice ADRION de quitter cette fonction.

Un seul candidat du conseil d'administration s'est proposé pour le remplacer, il s'agit de Monsieur Dominique GOURIER.

Le président sollicite l'assemblée pour ce vote :

Monsieur Dominique GOURIER est élu à l'unanimité au poste de trésorier de la Maille d'Anjou

- 1- Une circulaire
Le projet de circulaire d'application du nouveau cahier des charges (période 2017/2021) précise :
« *Le document de référence pour la définition des engins et filets est le guide des engins de pêche fluviale publié par le CSP en 2003* »
- 2- La loi sur la biodiversité en cours de discussion au parlement devrait concerner :
La pêche banale, c'est-à-dire la possibilité de pêcher sur l'ensemble du domaine public fluvial français avec une ligne, réservée jusqu'ici aux AAPPMA ; la loi sur la biodiversité devrait attribuer ce droit aux pêcheurs amateurs aux engins et filets.
- 3- Un 1^{er} décret est en cours de consultation et devrait paraître début 2016 ; il concerne :
-La carte de pêche par internet (et de licence) : après une expérimentation déjà faite en 53, 44, 49 et 58, généralisation prévue en 2018.
- L'obtention pour les prochains baux (a/c de 2017) d'une licence comportant la possibilité d'inviter une personne à s'initier à notre loisir avec manœuvre des engins (à l'exception des filets maillants).
- 4- Un 2^{ème} décret est prévu ultérieurement et fait l'objet de négociations concernant :
La relève hebdomadaire,
Et la distance entre les engins.

VII – NOUVEAUTES 2017

- Nous pouvons amener avec nous une personne qui ne dispose pas de licence pour relever nos engins et les manipuler 5 fois dans l'année, après avoir rempli la carte avec le nom, prénom et date avant l'action de pêche. Cela peut être des personnes différentes à chaque fois ;
- Sur le domaine de l'état utilisation d'un carrelet pour les licences particulières, utilisation d'un épervier pour les licences de petite pêche.
- Sur le domaine transféré l'utilisation d'un carrelet et d'un épervier pour les licences de petite pêche.

VIII – LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

A – La médaille de bronze de la Fédération a été attribuée à :

Monsieur Michel VEAUX, secrétaire, médaille remise par Monsieur Hubert TUFFREAU, ancien président de la fédération de pêche du Maine et Loire

B – Les diplômes d'honneur de la Maille d'Anjou ont été décernés à :

– Messieurs HYPPOLITE Marcel, GIRAULT J-P, LAMBERT Bernard et CHOUETTE Gérard

*C- Les Bretelles de chanvre, tressées par Jacques ROBIN sont remises par le président à :
Messieurs MARINO Giovanni et GERGOUIN Yves de l'ADAPAEF 44 pour leurs démonstration de lancer d'épervier et à BARRON Bernard contrôleur aux comptes*

D-Des récompenses superbes ont été offertes à Messieurs Raymond PERARD, Paul DESGRANGES et Marcel REPUSSARD pour les nombreuses années passées au sien de la Maille d'Anjou.

XI – LE PENDANT ET L'APRES AG

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **un vin d'honneur général a été offert par l'entreprise BOUVET LADUBAY** de Saint Hilaire Saint Florent.

Le matin les épouses ont visité le musée des vieux métiers à Saint LAURENT de la Plaine

Un repas très convivial a été servi sur place à **77** convives grâce au service du traiteur de la Possonniere et de nos épouses très efficaces pour nous épauler

L'animation a été faite par Monsieur Sandy MARIN qui possède un répertoire de chanson de Loire et de boule de fort avec l'aide habituelle de notre collègue Monsieur Jacques ROBIN.

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49

Yannick MALLET

Michel VEAUX